

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT-NEUVIÈME SÉANCE

tenue au Palais des nations, à Genève,
le jeudi 5 juin 2003, à 10 h 20

Président:

M. Yaakov LEVY

(Israël)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 929^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la France, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique et de la Fédération de Russie. Je donne tout d'abord la parole à l'Ambassadeur de France, M. Hubert de La Fortelle.

M. de LA FORTELLE (France): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter tous mes vœux pour le succès de votre présidence. Vous avez souhaité que je m'exprime aujourd'hui pour présenter à la Conférence du désarmement les principales conclusions sur les questions de sécurité qui ont été adoptées au récent sommet du G-8, tenu à Évian du 1^{er} au 3 juin dernier, sous la présidence de la France. Je le fais bien volontiers, en limitant mon bref propos aux résultats du G-8 qui concernent plus directement la Conférence du désarmement. Je voudrais avant cela exprimer toute la reconnaissance de mon pays aux autorités suisses avec lesquelles nous avons œuvré en étroite coopération pour la bonne organisation de ce sommet.

La sécurité internationale est au cœur des préoccupations des États et, en tant que telle, elle constitue un volet important – peut-être de plus en plus important – des travaux du G-8. Il convient à cet égard de souligner l'ampleur de la prolifération des armes de destruction massive dans plusieurs pays, ses répercussions sur la sécurité internationale et la nécessité de la prévenir efficacement.

Dans ses conclusions, la présidence relève les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale et dans le même temps note avec inquiétude les menaces que continuent à faire planer les réseaux terroristes et la prolifération des armes de destruction massive dans plusieurs pays.

Le Sommet du G-8 d'Évian a entériné cinq textes visant à améliorer la sécurité internationale. Trois d'entre eux s'inscrivent dans la lignée de ceux qui ont été adoptés l'an dernier à Kananaskis sur le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et sur les principes visant à empêcher les terroristes, ou ceux qui les abritent, de se procurer des armes de destruction massive ainsi que les matières connexes. Deux nouveaux textes, en dehors de ces trois, portent cette année sur la sécurité des sources radioactives.

S'agissant d'abord du Partenariat mondial du G-8 lancé l'an dernier à Kananaskis, des progrès importants ont été accomplis, notamment dans l'annonce de contributions substantielles en vue de la réalisation de l'objectif qui est de mobiliser jusqu'à 20 milliards de dollars sur dix ans. Un rapport annuel de mise en œuvre a été soumis au sommet d'Évian et un plan d'action pour l'avenir a été défini, qui se décline en six objectifs: universalisation des principes de non-prolifération, contributions financières, avancement des projets concrets, application des lignes directrices, élargissement du partenariat et sensibilisation. Le troisième document est une déclaration politique sur la non-prolifération des armes de destruction massive, qui a été adoptée par l'ensemble des participants au G-8 et qui évoque notamment la Corée du Nord et l'Iran en des termes très fermes.

(M. de La Fortelle, France)

Accueillant avec satisfaction le succès de la conférence internationale sur la sécurité des sources radioactives, qui s'est tenue à Vienne du 11 au 13 mai dernier, le sommet du G-8 est convenu d'améliorer la sécurité concernant ces matières. Pour ce faire, une déclaration politique a été entérinée. Celle-ci vise une série d'objectifs: d'abord, répertorier les éléments du Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives qui sont le mieux à même d'empêcher les terroristes d'avoir accès à des sources radioactives à haut risque; ensuite, élaborer des recommandations sur la manière dont ces éléments pourront être appliqués au niveau national; troisièmement, aboutir à un accord sur ces recommandations d'ici au prochain sommet, de 2004; quatrièmement, encourager tous les pays à renforcer le contrôle des sources radioactives et à observer le Code de conduite lorsque son texte révisé aura été mis au point et approuvé, ce qui est en train de se faire maintenant; cinquièmement, développer la coopération en matière de localisation, de récupération et de sécurisation des sources radioactives à haut risque; sixièmement, soutenir et faire progresser les programmes de l'AIEA dans ce domaine, y compris par l'affectation de moyens supplémentaires au Fonds pour la sécurité nucléaire; septièmement, organiser en France, en 2005, conjointement avec l'AIEA, une conférence internationale sur le problème des sources radioactives; enfin, faire rapport au prochain sommet, en 2004, sur la mise en œuvre du plan d'action. Concernant la sécurité des sources radioactives, le G-8 a également adopté un plan d'action qui porte sur le soutien à l'action de l'AIEA, le soutien aux États les plus vulnérables, les mécanismes de contrôle des sources radioactives, ainsi que la conférence internationale sur les sources radioactives qu'il est prévu de tenir en France en 2005.

Un plan d'action destiné à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme a également été adopté à Évian. À ce titre, un groupe d'action contre le terrorisme a été créé. Ce groupe sera chargé d'appuyer le Comité contre le terrorisme, du Conseil de sécurité de l'ONU, et sera ouvert à d'autres États que ceux du G-8. Je ne serais pas complet – et ma collègue du Japon ne me le pardonnerait pas, encore qu'elle ait l'intention d'en parler tout à l'heure – si je n'indiquais pas que, dans les conclusions de la présidence, le G-8 se félicite de la prochaine tenue d'une réunion des États sur le commerce illicite des armes légères, à l'ONU en juillet 2003.

Enfin, au titre du plan d'action pour l'Afrique, le G-8 s'est engagé à une collaboration plus étroite en matière de déminage, d'armes légères et, plus largement, de sécurité humaine.

Les documents que je vous ai brièvement présentés peuvent être consultés sur le site Internet de la Mission française. Je serais reconnaissant au secrétariat de bien vouloir diffuser ces textes comme documents officiels de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de France de son intervention, aussi concise qu'à propos, sur un événement majeur qui vient d'avoir lieu. J'aimerais également le remercier des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne à présent la parole à M. Sherwood McGinnis, Chargé d'affaires des États-Unis d'Amérique.

M. McGINNIS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, au nom de la délégation des États-Unis d'Amérique, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Conférence. Notre délégation, confiante dans votre sagesse et votre capacité à conduire les travaux de cette instance s'empresse de soutenir vos efforts par tous les moyens.

Notre délégation aimerait très brièvement mettre en lumière un événement qui a eu lieu le week-end dernier et qui représente un véritable pas en avant dans la voie d'un monde plus sûr. Le 1^{er} juin, à Saint-Petersbourg en Fédération de Russie, le Président Bush et le Président Poutine ont échangé les instruments de ratification du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs, connu sous le nom de Traité de Moscou, qui est entré en vigueur le même jour. Cette action montre une nouvelle fois, de la manière la plus concrète, l'attachement constant des États-Unis et de la Fédération de Russie à la cause du désarmement.

En vertu du Traité de Moscou, nos deux pays réduiront des deux tiers environ leurs arsenaux d'ogives nucléaires stratégiques, qu'ils ramèneront ainsi au niveau le plus bas depuis des décennies. Le Traité démontre la ferme volonté de nos deux pays de remplir leurs engagements en application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les coupes radicales qu'implique le Traité de Moscou représentent une contribution tangible et réelle aux objectifs du TNP.

Il est tout aussi important de souligner que le Traité est une nouvelle indication de l'évolution rapide des relations entre les États-Unis et la Russie, qui a déjà modifié fondamentalement les conditions de la sécurité internationale. Comme le Président Bush l'a noté lors de l'annonce de l'échange des instruments de ratification, le Traité de Moscou se fonde sur le respect mutuel et sur un engagement commun en faveur d'un monde plus sûr. Le Président devait souligner ensuite la coopération entre les États-Unis et la Russie, ainsi que la détermination commune des deux pays de lutter contre le terrorisme et de faire cesser la prolifération des armes de destruction massive.

Comme l'a exposé en détail l'Ambassadeur de La Fortelle, les dirigeants du G-8 ont réaffirmé lors du sommet d'Évian, leur engagement en faveur du Traité sur la non-prolifération, ainsi que des conventions sur les armes chimiques et biologiques. Les dirigeants du G-8 ont qualifié ces traités d'instruments indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de pierres angulaires de la non-prolifération et du désarmement.

Nous sommes sûrs que l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement se joindra à nous pour se féliciter de la contribution importante à la cause du désarmement nucléaire et au renforcement de la sécurité internationale que ces événements représentent.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de son intervention très pertinente sur un sujet de grande importance, ainsi que pour ses paroles aimables et sa confiance à l'endroit de la présidence.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Il est clair que la Conférence traverse une période extrêmement difficile, puisqu'elle est restée pendant plus de quatre années consécutives sans programme de travail. Je crois qu'il serait inutile de nous jeter la pierre les uns aux autres à cause de cet échec et qu'il conviendrait plutôt de réfléchir de près aux solutions de nature à faire sortir la Conférence de l'impasse actuelle. Je vous assure de notre entière coopération dans tous efforts que vous pourriez entreprendre pour nous conduire dans la bonne direction. J'espère que vos efforts comme ceux de votre successeur italien auront créé des conditions plus favorables à la Conférence, lorsque j'en prendrai en août la présidence.

Comme l'a dit l'Ambassadeur de La Fortelle, le sommet du G-8 présidé par le Président français Jacques Chirac s'est terminé mardi à Évian. Dans les conclusions de la présidence, comme l'Ambassadeur de La Fortelle l'a indiqué, le G-8 se félicite de la prochaine tenue d'une réunion des États sur le commerce illicite des armes légères à l'ONU en juillet 2003. Cet événement a également été mentionné dans les conclusions des ministres des affaires étrangères du G-8, réunis les 22 et 23 mai à Paris. Cette réunion, évoquée dans les conclusions des deux rencontres, est la première réunion biennale qui permettra aux États d'envisager la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du plan d'action approuvé en 2001 à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Japon pense que cette réunion sera l'occasion de donner une impulsion nouvelle et importante à une application plus large du programme d'action.

En tant que Présidente désignée de la réunion biennale, j'aimerais insister auprès de la Conférence sur la mention de cette réunion dans les conclusions de la présidence du G-8, où sont mis en lumière l'engagement résolu des États membres de ce dernier de mettre tout en œuvre pour s'attaquer à cette question, ainsi que l'attention urgente et très prioritaire qu'ils entendent y accorder. Cela me fait d'autant plus plaisir de voir cette mention être faite au plus haut niveau du G-8 que j'encourage tous les États à prêter à la question un rang de priorité élevé dans le domaine du désarmement. Je réitère ma ferme volonté de veiller à ce que les États Membres de l'ONU, y compris les pays du G-8, fassent preuve d'un engagement politique aussi élevé dans les débats de cette réunion biennale.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour donner des explications sur les travaux préparatoires officiels de la réunion de juillet que j'ai menés jusqu'ici en ma qualité de Présidente désignée. Je procède depuis décembre dernier à un certain nombre de consultations bilatérales, en groupe ou ouvertes à tous, à Genève et à New York. Ces consultations ont permis de discuter des questions de procédure, telles que l'ordre du jour, le calendrier des travaux et le règlement intérieur. Des États Membres m'ont suggéré de publier un résumé factuel de la réunion sous ma responsabilité de Présidente. J'ai fait de mon mieux pour mener à bien ces préparatifs et je suis sûre qu'un important terrain d'entente a été trouvé sur ces sujets.

En outre, j'ai l'intention de consacrer un certain nombre de séances à des discussions sur des thèmes principalement abordés dans le chapitre III du Programme d'action intitulé «Application, coopération et assistance internationale» ainsi que dans d'autres parties du Programme d'action. Je reçois des réponses positives à ces propositions. Bien que la formule exacte du débat thématique soit toujours en cours d'examen, j'espère, le moment venu, pouvoir faire part de mes idées aux États parties.

(M^{me} Inoguchi, Japon)

J'ai encouragé tous les États à présenter leur rapport national sur l'application du Programme d'action au Département des affaires de désarmement de l'ONU et, à ma connaissance, le Département a reçu 39 rapports à ce jour. Je voudrais exhorter tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leur rapport dès que possible, de sorte que non seulement la présidence mais également l'ensemble des États puissent en prendre connaissance avant la réunion.

Je suis sur le point de me rendre à New York, dès la fin de la présente séance, pour une rencontre informelle avec les représentants de pays candidats aux diverses fonctions de membres du bureau, à savoir le Canada, le Costa Rica, l'Équateur, l'Italie, le Nigéria, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la République démocratique du Congo, la République islamique d'Iran, la République tchèque, la Serbie-et-Monténégro et la Slovénie. Je compte que cette rencontre préparatoire de la réunion de juillet produira des résultats constructifs.

J'aimerais souligner le rôle important que les médias peuvent jouer dans une meilleure sensibilisation du public à ce qui se passe dans les salles de conférence et sur le terrain, s'agissant des armes légères. En ma qualité de Présidente désignée, j'ai l'intention d'appeler l'attention de la presse internationale sur la prochaine réunion et l'aider à comprendre les questions examinées.

Pour terminer – ceci est très important – j'invite l'ensemble des États à envoyer des représentants de haut niveau à la réunion, étant donné l'importance politique qu'ils attachent aux efforts faits par la communauté mondiale pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie vivement l'Ambassadrice du Japon pour sa contribution régulière à nos travaux et débats et ses informations détaillées sur la réunion biennale qui aura lieu à New York, ainsi que sur l'état des consultations, sans oublier les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur du Mexique, M. Gustavo Albin.

M. ALBIN (Mexique) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et pour la façon dont vous conduisez nos travaux. Je tiens en outre à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts réalisés par vos prédécesseurs. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches.

Ma délégation aimerait évoquer la proposition de votre prédécesseur, l'Ambassadrice d'Irlande M^{me} Mary Whelan, concernant la participation de la société civile aux travaux de notre Conférence. Le Mexique est convaincu que la participation des organisations non gouvernementales apporte réellement quelque chose à nos travaux. Nombreuses sont ces organisations qui peuvent se prévaloir d'un travail de grande qualité dans le domaine du désarmement. Elles jouent un rôle important dans la promotion de la cause du désarmement.

(M. Albin, Mexique)

En règle générale, leurs propositions contiennent des idées utiles et intéressantes qui nous aident à réfléchir sur les enjeux auxquels nous devons faire face et élargissent l'éventail des solutions possibles pour nos travaux.

Cela dit, ma délégation vous suggère, très respectueusement, de continuer vos consultations sur la base du document officieux présenté par M^{me} Whelan et de l'avis donné par le Conseiller juridique de l'ONU, selon lequel rien, dans le règlement intérieur de la Conférence, n'empêche cette dernière d'inviter les ONG à ses réunions et d'établir des règles régissant leur participation.

Ma délégation est convaincue que, tant dans l'intérêt de l'autorité de la Conférence que dans celui de notre engagement commun de parvenir à une plus grande transparence, il est essentiel que l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement s'adapte, à l'instar de tant d'autres instances, à l'évolution des temps et permette une participation plus large et substantielle de la société civile à ses travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Mexique d'avoir abordé une question inscrite depuis longtemps à notre ordre du jour. En effet, sa proposition souligne l'importance de la continuité que, à l'instar de mes prédécesseurs, j'essaie de maintenir. Nous avons bien pris note de sa suggestion et nos consultations sur le sujet se poursuivront. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

J'ai le plaisir de donner à présent la parole à M. Anton Vasiliev, chef adjoint de la délégation de la Fédération de Russie.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, permettez-moi avant toute chose de vous souhaiter plein succès dans vos fonctions et de vous assurer de notre soutien et de notre collaboration.

J'ai pris la parole pour aborder deux questions: premièrement, l'entrée en vigueur du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs et, deuxièmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la mise en œuvre des initiatives concrètes de la Russie concernant la notification préalable des lancements d'objets spatiaux.

Le 1^{er} juin 2001 a vu l'entrée en vigueur du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs. Cela démontre l'attachement de la Russie et des États-Unis à l'établissement de relations de partenariat d'un type nouveau, basées sur des principes de sécurité, de coopération, de franchise et de prévisibilité, ainsi que de réciprocité dans ces domaines. Cette coopération sert aussi la consolidation de la stabilité stratégique et de la sécurité internationale. Par leur engagement de réduire des deux tiers leurs armements nucléaires stratégiques, nos pays confirment leur adhésion au processus de désarmement nucléaire.

Le Traité de Moscou apporte aussi une contribution nouvelle et réelle au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et cela est d'autant plus d'actualité dans le contexte général de la lutte contre le terrorisme international, dont les objectifs criminels sont entre autres l'acquisition d'armes de destruction massive.

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

Nous allons maintenant travailler à la mise en œuvre du Traité en créant une commission bilatérale à cet effet. Les mécanismes de coopération à un large éventail de questions dans le domaine des armements stratégiques, que nos deux pays avaient déjà mis en place, continueront d'être actifs.

La Russie n'a jamais cessé d'être favorable à un espace pacifique et s'est donné pour priorité de ne pas tolérer l'implantation d'armements dans ce milieu. Nous appelons de nos vœux le lancement rapide de travaux sur cette question à la Conférence du désarmement, dans le cadre d'un programme de travail équilibré.

À l'initiative du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, il s'est tenu à Moscou au printemps 2001, sous l'égide de l'ONU, une conférence internationale sur la prévention de la militarisation de l'espace, à l'occasion du quarantième anniversaire du premier vol habité dans l'espace. La conférence avait pour ambition à la fois d'examiner le principe de non-déploiement d'armes dans l'espace et les perspectives d'utilisation de ce dernier à des fins pacifiques. Cette conférence, qui avait pour thème «Un espace sans armes, un espace de coopération pacifique au XXI^e siècle», a réuni près de 1 300 participants de 105 pays.

Le 24 septembre 2001, lors de son intervention à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Fédération de Russie a proposé de commencer des travaux préparatoires en vue d'un accord visant une interdiction générale de l'implantation d'armes dans l'espace et de l'emploi ou de la menace de la force à l'égard d'objets spatiaux et elle a également spécifié des engagements concrets sur lesquels pourrait reposer cet accord. En outre, elle a avancé l'idée nouvelle d'un moratoire sur le déploiement de moyens militaires dans l'espace tant qu'un tel accord ne serait pas intervenu.

Les initiatives lancées par la Russie lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale en 2001 ont trouvé un écho dans le projet conjoint de la Russie et de la Chine concernant les éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, projet qui a été distribué en juin 2002 à Genève, lors de la session de la Conférence du désarmement, sous la cote CD/1679.

La Fédération de Russie et la République populaire de Chine ont affirmé, dans une déclaration commune du 27 mai 2003, qu'elles poursuivraient leurs travaux sur ces questions en coopération avec d'autres États.

La Russie considère qu'un tel accord est possible et qu'il concourrait à la réalisation effective d'activités spatiales pacifiques et au développement d'une coopération multilatérale, conformément au droit international et qu'il renforcerait les règles juridiques relatives à la protection des objets spatiaux qui seront lancés dans l'espace ou s'y trouvent déjà, sur la base du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, que consacre la Charte des Nations Unies.

En octobre 2002, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Igor Ivanov, a lancé une nouvelle initiative axée sur un renforcement de la transparence et de la confiance dans le domaine des activités spatiales, le but étant de garantir la prévisibilité de l'exploitation de

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

l'espace et d'empêcher le déploiement d'armes dans ce milieu, quel que soit leur type. Cette proposition vise sur le fond à montrer que la Russie est prête à notifier à l'avance les lancements de ses engins spatiaux et à fournir des informations sur leur fonction et leurs paramètres fondamentaux.

Les travaux préparatoires étant terminés, nous avons commencé à mettre en œuvre les idées avancées. Le Ministère de la défense de la Fédération de Russie et l'Agence aérospatiale russe publieront les notifications préalables de lancements d'objets spatiaux sur le site Web officiel du Ministère des affaires étrangères. Une sous-rubrique spéciale contenant des informations relatives aux lancements futurs d'objets spatiaux en Fédération de Russie a été ouverte dans les pages de ce site qui sont consacrées au désarmement.

Nous invitons les puissances spatiales qui possèdent des moyens de lancement propres d'objets spatiaux à se joindre à nous dans cette initiative. Cela permettrait de renforcer la confiance pour ce qui concerne les activités dans l'espace et de créer les conditions préalables à de nouveaux efforts conjoints pour renforcer le statut qu'a l'espace de milieu réservé à des activités pacifiques.

Nous nous apprêtons à rédiger un courrier avec l'adresse et les coordonnées du site Web, que nous ferons distribuer par le secrétariat de la Conférence du désarmement à l'ensemble des délégations, pour information.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie vivement le représentant de la Fédération de Russie d'avoir abordé une question très pertinente. Nous attendrons avec impatience les informations concernant le site Web qui nous permettra de prendre connaissance des détails de cette nouvelle initiative russe.

Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons entendu cinq interventions aujourd'hui, dans diverses langues et sur différentes questions fort pertinentes. Je remercie les représentants qui se sont exprimés.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra jeudi prochain 12 juin 2003, à 10 heures dans cette même salle.

La séance est levée à 10 h 50.
